Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260703-DE

2026 -
Registre des délibérations

**MAIRIE DE DOMALAIN**
*(Ille et Vilaine)*

République Française

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## *Séance du Mardi 7 juillet 2026*

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 15 | 19 |
| Date de la convocation | | |
| 2 juillet 2026 | | |
| **AFFICHAGE/ PUBLICATION** | | |
| ***(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*** | | |
| 9 juillet 2026 | | |
| | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 19 | 0 | 0 |

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 2 juillet 2026.

**Présents** : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, SOREL Marie, BOUGERES Amandine, JEANNE Quentin.

**Absents excusés ayant donné procuration** : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. Chevrier), HERVOUET Sylvie (pouvoir à Mme. SUBIRY), DÉSILLE Julien (pouvoir à M. BODIN), TOUCHET Maxime (pouvoir à M. Faucheux)

**Absents excusés :** Néant

**Absents** : Néant
**Secrétaire de séance** : SUBIRY Delphine

## 20260703 Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire

Le Maire expose :
Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile ;
Vu la loi n°2011-851 du 10 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;
Vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant la nécessité de consolider et de maintenir les secours de proximité ainsi que d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires notamment en journée ;
Considérant les difficultés rencontrées parfois par les sapeurs-pompiers volontaires parents, qui ne peuvent pas se rendre disponibles pour remplir leurs missions opérationnelles, à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur(s) enfant(s).

Monsieur le Maire indique qu'un partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (S.D.I.S.) et la commune de DOMALAIN est nécessaire afin de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention qui formalise le dispositif à mettre en place entre le S.D.I.S. et la commune de DOMALAIN.

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026*
*et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260703-DE

➢ **DECISION :**

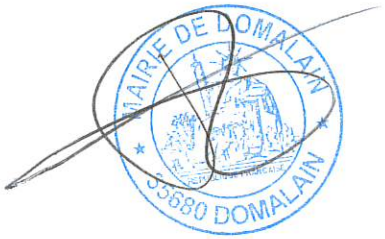
**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **Adopter** la convention de partenariat entre le S.D.I.S. annexée à la présente délibération.

**A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 9 juillet 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre




*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026*
*et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026*